SEANCE DU 27 JUILLET 2020

L'an deux mil vingt, le vingt-sept juillet à 9 h30, le Conseil Municipal de la commune de Brigueil-le-Chantre, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, au nombre prescrit par la loi, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur DAUBISSE, Maire.

Date de la convocation :20 juillet 2020

Date d'affichage de la convocation : 20 juillet 2020

Nombre de Conseillers en exercice : 15 Nombre de Conseillers présents : 13 Nombre de Conseillers représentés : 2

<u>Présents</u>: Mmes BRULÉ Christine, BAYEUL, KALININE, AUCUIT MM LARBALETTE, DAUBISSE, BOUVIER, ALLARD, MORETTO, AUSANNEAU, TOULOUMET, BRULÉ Didier, TOUCHARD.

<u>Absents représentés</u> : Monsieur VANAKER a donné pouvoir à Monsieur DAUBISSE. Monsieur BERTHELOM a donné pouvoir à Madame AUCUIT.

Mme BRULÉ Christine a été élue secrétaire de séance.

Ordre du jour :

Election d'un secrétaire de séance ;

Approbation du procès-verbal du 10 juillet 2020;

- ✓ 2020_14 et 2020_14 Bis: Vote du budget primitif 2020, commune, assainissement;
- ✓ 2020 15 Subvention aux associations 2020;
- ✓ 2020_16Répartition intercommunale des charges de fonctionnement de l'école publique de la Trimouille, signature d'une convention ;
- ✓ 2020_17 Fixation redevance assainissement;
- ✓ 2020 18 Recensement de la population : désignation d'un coordonnateur ;
- ✓ 2020_19 Délibération portant autorisation préalable et permanente de poursuites donnée au comptable de la commune pour le recouvrement des produits locaux ;
- ✓ 2020_20 Renouvellement de la commission communale des impôts directs (CCID) suite aux élections municipales.
- ✓ 2020 21 Adhésion à la mission de réalisation des dossiers CNRCAL par le Centre de Gestion.
- ✓ 2020_22 Vision Plus-Approbation de la convention vision Plus 2021 avec la SAEML, Soregies.



2020_14 et 2020_ 14 Bis : Vote du budget primitif 2020, commune, assainissement ;

BUDGET	INVESTIS	SEMENT	FONCTIONNEMENT		
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	
Assainissement	79 747.73 €	79 747.73 €	31 240.00 €	31 240.00 €	
Commune	492 094.02 €	492 094.02 €	435 093.63 €	541 891.63 €	

Le budget primitif de la commune et de l'assainissement 2020 est voté à l'unanimité.

2020_15 Subventions aux Associations

Le conseil municipal, décide d'accorder, à la majorité, les subventions suivantes :

ORGANISMES	CREDITS OUVERTS 2019	PROPOSITION 2020	VOTE DU CONSEIL
ACCA	700	700	700
COMITE DES FETES	2900	1500	1500
ANCIENS COMBATTANTS	180	180	180
APE ECOLE PRIVEE	1000	1000	1000
ADMR	2572	2887.70	2887.70
FONDATION DU PATRIMOINE	100	100	100
GUERDECHE TRIMOUILLAISE	70	150	150
ECOLE PRIVEE	10100	10100	10100
ABBA	180	180	180
ULM	1000	500	500
ACTEI	250	250	250
LYRE TRIMOUILLAISE	230	150	150
VELO CLUB TRIMOUILLAIS	200	0	0
C.O.M.C.	100	0	0
ECOMUSEE	100	338	338
AVENIR ET PATRIMOINE	700	700	700
TOTAL	20382	18 735.70	18 735.70

2020_ 16 Répartition intercommunale des charges de fonctionnement de l'école publique de la Trimouille, signature d'une convention.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal, que la Commune de Brigueil Le Chantre n'a plus d'école publique sur son territoire.

Il expose que conformément à la loi n°83.663 du 22 juillet 1983, la Commune de La Trimouille sollicite une participation aux charges de fonctionnement de l'école primaire publique pour les enfants domiciliés à Brigueil Le Chantre et scolarisés à La Trimouille.

Un état des dépenses de l'année 2019 et la liste des enfants répartis par commune au 1er janvier 2020 a été transmis par Monsieur le Maire de La Trimouille.

Pour l'année 2020, la participation demandée a été fixée à 1 154.94 € par enfant scolarisé, soit pour la Commune de Brigueil Le Chantre, un montant total de : 8 084,58 € pour 7 enfants.

Après délibération, le conseil municipal décide, à l'unanimité, de payer la somme de 8 084,58 € comme participation aux charges de fonctionnement de l'école publique de la Trimouille, et autorise Monsieur le Maire à signer la convention.

2020 17 Fixation redevance assainissement.

- Monsieur le Maire rappelle les montants pratiqués en 2019.
 - Part fixe : 90 € et 1,80 € le M3 d'eau assainit.
- Monsieur le Maire propose que la part fixe reste à la somme de 90 € et le m3 assainit à 1,90 € pour l'année 2020.
- Après délibération, le conseil municipal décide, à l'unanimité, d'augmenter la redevance assainissement, elle est donc fixée comme suit :
- Part fixe: 90 € et 1.90 € le M3 d'eau assainit.

2020 18 Recensement de la population

Monsieur le Maire fait part au conseil municipal qu'il a reçu un courrier de l'INSEE, concernant le recensement de la population du 21 janvier 2021 au 20 février 2021. Cet organisme demande de nommer un coordonnateur communal.

Après discussion, à l'unanimité, le conseil municipal décide de nommer Madame BRULÉ Christine comme coordonnateur communal pour le recensement de la population 2021.

2020_19 Délibération portant autorisation préalable et permanente de poursuites donnée au comptable de la Commune pour le recouvrement des produits locaux.

Le Conseil Municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article R 1617-24,

Vu le décret n° 2009-125 du 3 février 2009 relatif à l'autorisation préalable des poursuites pour le recouvrement des produits locaux,

Considérant que l'article R 1617-24 du code général des collectivités territoriales, créé par le décret n° 2009-125 du 3 février 2009 pose pour principe que l'ordonnateur peut autoriser l'émission des mises en demeure de payer et les actes de poursuites subséquents, de façon permanente ou temporaire, Considérant qu'une autorisation permanente au comptable public pour effectuer ces actes, sans demander systématiquement l'autorisation de l'ordonnateur, améliorera le recouvrement des recettes de la collectivité en les rendant plus aisées,

DÉCIDE :

- de donner l'autorisation générale et permanente de poursuites pour le recouvrement des créances pour la Commune au Comptable de la Trésorerie de Montmorillon.

2020_20 Renouvellement de la commission communale des impôts directs (CCID) suite aux élections municipales.

Conformément au 1 de l'article 1650 du code général des impôts (CGI), une commission communale des impôts directs (CCID) doit être instituée dans chaque commune.

Cette commission est composée :

- du Maire ou d'un Adjoint délégué, Président de la commission,
- de 6 commissaires titulaires et 6 commissaires suppléants, si la population de la commune est inférieure à 2 000 habitants.

La durée du mandat des membres de la commission est la même que celle du mandat du Conseil Municipal.

Cette commission a notamment pour rôle majeur de donner chaque année son avis sur les modifications d'évaluation ou nouvelles évaluations des locaux d'habitation recensées par l'administration fiscale. Depuis la mise en œuvre au 1^{er} janvier 2017 de la révision des valeurs locatives des locaux professionnels, elle participe par ailleurs à la détermination des nouveaux paramètres départementaux d'évaluation (secteurs, tarifs ou coefficients de localisation).

La désignation des commissaires doit être effectuée par le Directeur régional/départemental des finances publiques dans un délai de 2 mois à compter de l'installation de l'organe délibérant de la Commune. Elle est réalisée à partir d'une liste de contribuables, en nombre double, proposée sur délibération du Conseil Municipal.

Après délibération, le Conseil Municipal propose la liste suivante

1	M		ALLARD	Eric	23/05/1957	La Roche 86290 BRIGUEIL LE CHANTRE	TH / TF	
2	MME		AUCUIT	Françoise	11/07/1963	18 Eports 86290 BRIGUEIL LE CHANTRE	TH	
3	M	•	AUSANNEAU	Dominique	02/05/1959	9 Champeaudin 86290 BRIGUEIL LE CHANTRE	TH/TF	0.
4	MME	-	BAYEUL	Sophie	26/11/1963	10 Route des Vaux 86290 BRIGUEIL LE CHANTRE	TH	
5	M.	2	BERTHELOM	Hervé	19/10/1978	15 Eports 86290 BRIGUEIL LE CHANTRE	TH	
6	M.		BOUVIER	Julien	20/10/1986	4 La Grande Motte 86290 BRIGUEIL LE CHANTRE	TH / TF	9
7	MME		BRULE	Christine	01/09/1957	6 Fleix 86290 BRIGUEIL LE CHANTRE	TH / TF	1
8	M		BRULE	Didier	01/09/1957	20 Flex 86290 BRIGUEIL LE CHANTRE	TH / TF	
9	MME		KALININE	Evelyne	11/10/1957	27 Allay 86290 BRIGUEIL LE CHANTRE	TH/TF	
10	M	-	LARBALETTE	Nicolas	12/06/1964	7 Lajone 86290 BRIGUEIL LE CHANTRE	TH / TF	
11	M.	-	MORETTO	Walter	22/07/1955	32 Roule des Vaux 86290 BRIGUEIL LE CHANTRE	TH / TE	
12	M.	5	TOUCHARD	Alexis	17/05/2001	14 La Grande Molle 86290 BRIGUEIL LE CHANTRE	TH	
_		_						
13	M. M.	1	TOULOUMET	Patrick	03/05/1951	12 Fleix 85290 BRIGUEIL LE CHANTRE	TH / TF	
13 14	M	1	TOULOUMET VANAKER		03/05/1951 29/03/1983	12 Fleix 86290 BRIGUEIL LE CHANTRE Le Chaussidoux 86290 BRIGUEIL LE CHANTRE	TH / TF TH / TF	
13 14 15	M. M.	1	TOULOUMET	Patrick Alexandre	03/05/1951 29/03/1983 29/01/1963	12 Fieix 86290 BRIGUEIL LE CHANTRE Le Chaussidoux 86290 BRIGUEIL LE CHANTRE 3 Fieix 86290 BRIGUEIL LE CHANTRE	TH/TF TH/TF TH/TF	
12 13 14 15 16	M M M.		TOULOUMET VANAKER ABOT BAUDELET	Patrick Alexandre Luc Claude	03/05/1951 29/03/1983 29/01/1963 25/02/1947	12 Fieix 86290 BRIGUEIL LE CHANTRE Le Chaussidoux 86290 BRIGUEIL LE CHANTRE 3 Fieix 86290 BRIGUEIL LE CHANTRE 12 rue du Chantre 86250 BRIGUEIL LE CHANTRE	TH/TF TH/TF TH/TF TH/TF	
13 14 15 16	M M M M	1	TOULOUMET VANAKER ABOT BAUDELET BRUNET	Patrick Alexandre Luc Claude Pascal	03/05/1951 29/03/1963 29/01/1963 25/02/1947 25/06/1971	12 Flex 85290 BRIGUEIL LE CHANTRE Le Chaussidoux 85290 BRIGUEIL LE CHANTRE 3 Flex 85290 BRIGUEIL LE CHANTRE 12 rue du Chantre 85290 BRIGUEIL LE CHANTRE 3 La Furetière 85290 BRIGUEIL LE CHANTRE	TH/TF TH/TF TH/TF TH/TF TH/TF	
13 14 15 16 17 18	M M M. M M. M.	1	TOULOUMET VANAKER ABOT BAUDELET JRUNET GENDET	Patrick Alexandre Luc Claude Pascal Sandra	03/05/1951 29/03/1983 29/01/1963 25/02/1947 25/06/1971 31/06/1980	12 Fleix 85290 BRIGUEIL LE CHANTRE Le Chaussidoux 85290 BRIGUEIL LE CHANTRE 3 Fleix 85290 BRIGUEIL LE CHANTRE 12 rue du Chantre 85290 BRIGUEIL LE CHANTRE 12 rue du Chantre 86290 BRIGUEIL LE CHANTRE Les Couperies 86290 BRIGUEIL LE CHANTRE	TH/TF TH/TF TH/TF TH/TF TH/TF	
13 14 15 16 17 18 19	M. M. M. M. M.	1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1	TOULOUMET VANAKER ABOT BAUDELET BRUNET GENDET LONGIN	Patrick Alexandre Luc Claude Pascal Sandra Daniel	03/05/1951 29/03/1983 29/01/1963 25/02/1947 25/06/1971 31/05/1980 12/05/1954	12 Fiex 86290 BRIGUEIL LE CHANTRE Le Chaussidoux 86290 BRIGUEIL LE CHANTRE 3 Fiex 86290 BRIGUEIL LE CHANTRE 12 rue du Chaintre 86290 BRIGUEIL LE CHANTRE 3 La Furebère 86290 BRIGUEIL LE CHANTRE Les Couperies 86290 BRIGUEIL LE CHANTRE 3 Allay 86290 BRIGUEIL LE CHANTRE	TH/TE TH/TE TH/TE TH/TE TH/TE TH/TE TH/TE	
13 14 15 16 17 18 19 20	M M M. M M. M.		TOULOUMET VANAKER ABOT BAUDELET JRUNET GENDET	Patrick Alexandre Luc Claude Pascal Sandra	03/05/1951 29/03/1983 29/01/1963 25/02/1947 25/06/1971 31/05/1960 12/05/1954 07/10/1949	12 Flex 85290 BRIGUEIL LE CHANTRE Le Chaussidoux 85290 BRIGUEIL LE CHANTRE 3 Flex 85290 BRIGUEIL LE CHANTRE 12 rue du Chantre 86290 BRIGUEIL LE CHANTRE 3 La Furebère 86290 BRIGUEIL LE CHANTRE Les Couperies 86290 BRIGUEIL LE CHANTRE 3 Allay 86290 BRIGUEIL LE CHANTRE 26 Lajonc 86290 BRIGUEIL LE CHANTRE 26 Lajonc 86290 BRIGUEIL LE CHANTRE	TH/TF TH/TF TH/TF TH/TF TH/TF TH/TF TH/TF TH/TF	
13 14 15 16 17	M. M. M. M. M. M. M. M. M. MME		TOULOUMET VANAKER ABOT BAUDELET BRUNET GENDET LONGIN MARTAILLE PEREZ	Patrick Alexandre Luc Claude Pascal Sandra Daniel Jean-Pierre Juliette	03/05/1951 29/03/1963 29/01/1963 25/02/1947 25/06/1971 31/05/1960 12/05/1954 07/10/1949 28/06/1975	12 Flex 85290 BRIGUEIL LE CHANTRE Le Chaussidoux 85290 BRIGUEIL LE CHANTRE 3 Flex 85290 BRIGUEIL LE CHANTRE 12 rue du Chantre 85290 BRIGUEIL LE CHANTRE 3 La Fureière 86290 BRIGUEIL LE CHANTRE Les Couperies 86290 BRIGUEIL LE CHANTRE 3 Allay 86290 BRIGUEIL LE CHANTRE 5 Lajonc 86290 BRIGUEIL LE CHANTRE Les Genèts 86290 BRIGUEIL LE CHANTRE	TH/TF TH/TF TH/TF TH/TF TH/TF TH/TF TH/TF TH/TF TH/TF	
13 14 15 16 17 18 19 20 21	M. M. M. M. M. M. M. MME MME		TOULOUMET VANAKER ABOT BAUDELET BRUNET GENDET LONGIN MARTAILLE	Patrick Alexandre Luc Claude Pascal Sandra Daniel Jean-Pierre	03/05/1951 29/03/1983 29/01/1963 25/02/1947 25/06/1971 31/05/1960 12/05/1954 07/10/1949	12 Flex 85290 BRIGUEIL LE CHANTRE Le Chaussidoux 85290 BRIGUEIL LE CHANTRE 3 Flex 85290 BRIGUEIL LE CHANTRE 12 rue du Chantre 86290 BRIGUEIL LE CHANTRE 3 La Furebère 86290 BRIGUEIL LE CHANTRE Les Couperies 86290 BRIGUEIL LE CHANTRE 3 Allay 86290 BRIGUEIL LE CHANTRE 26 Lajonc 86290 BRIGUEIL LE CHANTRE 26 Lajonc 86290 BRIGUEIL LE CHANTRE	TH/TF TH/TF TH/TF TH/TF TH/TF TH/TF TH/TF TH/TF	

2020 21- Adhésion à la mission de réalisation des dossiers CNRACL par le Centre de Gestion.

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et notamment son article 24.

Vu la délibération du Conseil d'Administration du Centre de Gestion de la Vienne en date du 14 février 2020 autorisant le Président à proposer de nouvelles conventions de contrôle ou de réalisation aux collectivités et établissements publics affiliés pendant la durée de la convention de partenariat avec la Caisse des Dépôts,

Considérant que le Centre de Gestion de la Vienne propose deux modalités d'accompagnement aux employeurs territoriaux pour leurs dossiers CNRACL, le contrôle ou la réalisation.

Monsieur le Maire présente à l'assemblée les tarifs pour les prestations de contrôle et de réalisation des dossiers CNRACL fixés par le Conseil d'Administration du Centre de Gestion de la Vienne à compter du 01/01/2020 :

Dossiers dématérialisés	convention réalisation	convention contrôle
L'immatriculation de l'employeur	24,00	
L'affiliation	8 ,00	:•
Le dossier de demande de retraite :		
Pension vieillesse « normale » et réversion	48,00	24,00
Pension départ anticipé hors invalidité (carrière longue, catégorie active, fonctionnaire handicapé)	65,00	32,50
Pension départ anticipé pour invalidité	80,00	40,00
Demande d'avis préalable	32,00	16,00
Qualification de CIR	24,00	18,00
L'étude de retraite : droits acquis, estimation de pension	16€/heure	16€/heure
La fiabilisation du Compte Individuel Retraite (CIR)	12,00	9,00
Le droit à l'information : réalisation de la saisie des données		
dématérialisées (historiques de carrière et pré-liquidation) devant être transmises à la CNRACL	24,00	18,00
Aide à la correction des anomalies sur déclarations individuelles	16€/heure	16€/heure
Dossiers non dématérialisés	convention réalisation	convention contrôle
La demande de régularisation de services	24,00	24,00
La validation des services de non titulaire	32,00	32,00
Le rétablissement au régime général et à l'Ircantec (RTB)	48,00	48,00

Après débats et discussions, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité :

- autorisent Monsieur le Maire à signer la convention relative à **la réalisation** des dossiers CNRACL, par le Centre de Gestion applicable du 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2022,
- Les crédits correspondants seront inscrits au budget.

2020_22 Approbation de la convention Vision Plus 2021 avec la SAEML Sorégies

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le transfert de compétence opéré par la Commune au profit du Syndicat ENERGIES VIENNE en matière d'éclairage public,

Vu la délibération 2020/14 du 18 février 2020 du Comité Syndical du Syndicat ENERGIES VIENNE approuvant la validation de la convention vision plus 2021 qui s'inscrit dans la continuité de la version 2016 et de son avenant ayant offert 2 options cumulables aux collectivités : l'option remplacement standard des lanternes et/ou l'option pose de mâts provisoires.

Le Conseil Municipal, sur proposition de M. le Maire, à l'unanimité :

- APPROUVE la convention Vision Plus 2021 et choisit la ou les options complémentaires reprises dans l'annexe 2,
- AUTORISE la signature par M. le Maire de la Convention Vision Plus.

Rien n'étant plus à l'ordre du jour, la séance est levée à 12h50.